

L'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays nécessite une révision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées. Votre attention sera appelée sur cette importante question.

Certaines modifications aux actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'administration des affaires dans cette région, ainsi qu'un projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, seront soumis à vos délibérations.

Des mesures vous seront présentées au sujet des lettres de change et billets à ordre, pour améliorer les lois relatives aux brevets d'invention et de découverte, pour modifier l'Acte des falsifications et la loi concernant le Revenu de l'intérieur, et aussi pour modifier l'Acte concernant la Commission Géologique et d'Histoire naturelle du Canada, et pour pourvoir à une meilleure organisation de l'Imprimerie nationale.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis. Vous y verrez que l'estimation des revenus a été réalisée, et que, après avoir amplement pourvu aux différents services publics du pays, il restera encore un surplus assez important. Le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je livre ces importantes questions, ainsi que toutes autres qui pourront venir devant vous, à vos plus sérieuses délibérations; et je me repose en votre sagesse et votre prudence pour les décider, avec l'aide de la divine Providence, de la manière la plus propre à procurer le bonheur et la prospérité du Canada.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 9 janvier 1890.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quatorzième jour de septembre, A. D. 1889, Samuel Prowse, écuyer, de Murry Harbor, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, à la place de l'honorable J. S. Carvell, résignataire.

SAML. E. ST O. CHAPLEAU,

*Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.*

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,

*Greffier du Sénat.*

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 9 janvier 1890.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dixième jour de